

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**

Nombre de membres En exercice : 11	L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire
qui ont pris part à la délibération : 11	<u>Présents</u> : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, Mme GENDRY S., Mr TREMBLAY, Mmes BÉASSE, MOREAU, FOURNIER, Mr DESMOTS <u>Absents excusés</u> : Mr RADÉ, Mme PERROUIN
Date de convocation : 14/01/2021	<u>Secrétaire</u> : Mr Jean-Paul GIBOIRE

Mr Matthieu RADÉ donne pouvoir de vote à Mr Stéphane BONNIER pour les délibérations et aux votes des décisions à l'ordre du jour.

Mme Dominique PERROUIN donne pouvoir de vote à Mme Sophie GENDRY pour les délibérations et aux votes des décisions à l'ordre du jour.

1) Présentation du projet social de l'association Le Nulle Part Ailleurs

Mr le Maire présente Mr Cédric Mahier, directeur de l'Association Le Nulle Part Ailleurs (association intercommunale), intervenant au sein de cette réunion du conseil municipal, afin de présenter le projet social de l'association à la nouvelle municipalité.

2) Association Études et chantiers Bretagne Pays de la Loire : proposition convention de partenariat 2021 - D2021-001

Mr le maire informe l'assemblée de la réception de la convention de partenariat de l'Association Études et Chantiers Bretagne Pays de la Loire, concernant notre demande de devis pour l'entretien du cimetière de notre commune.

Mr le Maire informe l'assemblée, de la nécessité d'une taille de la haie une fois par an et un entretien du cimetière à raison de 4 fois l'année, pour un contrat annuel d'environ 6 jours,

En tout état de cause, les journées ne seraient facturées qu'au prorata du consommé et s'il s'avérait que les travaux d'entretien se déroulent plus vite que prévu, le solde des journées restantes sur la convention pourraient valorisée (ou pas) sur d'autres supports de travaux de notre compétence.

Le coût de notre partenariat qui représente 6 journées équipe est de 3 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité,

-propose le partenariat pour un contrat annuel d'environ 6 jours pour 500 € par journée, soit 3 000 €.

-sollicite en conséquence la révision du devis en fonction des 6 jours demandés,

-accepte de signer la convention de partenariat de l'Association Études et Chantiers Bretagne Pays de la Loire,

-autorise Mr le Maire à signer la convention.

3) Eglise devis restauration vitraux dans la Sacristie - D2021-002

Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un devis de Mr AUBERT Daniel, vitrailliste, à AZE (53), relatif à la restauration des vitraux en partie des ouvertures dans la sacristie, portant sur la restauration d'éléments de châssis constitué de ver blanc de type « Cistercien », montés au plomb neuf, avec tasseaux de maintien en parcloses dans les ouvrants existants.

Le montant du devis est de 780 € sans tva.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte le devis de Mr AUBERT Daniel, pour un montant de 780 € sans tva,

- précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 en investissement

- autorise Mr le Maire à signer le devis.

4) Salle des fêtes devis clôture - D2021-003

Mr le maire informe l'assemblée, de la réception d'un devis de la Sté Gédimat Socramat à Craon, relatif à la pose d'une clôture en claustra, composée de 6 panneaux et demi, de poteaux, chapeaux de poteaux en galva, pattes de fixation et visserie, d'un montant total de 401,68 € HT, soit 482,02 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte le devis de la Sté Gédimat Socramat à Craon, pour un montant total de 401,68 € HT, soit 482,02 € TTC.
- précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 en investissement à l'opération 91, salle des fêtes.
- autorise Mr le Maire à signer le devis.

5) Acte de candidature pour acquisition foncière auprès de la SAFER Pays de la Loire à Laval - D2021-004

Mr le maire informe l'assemblée, que suite à l'appel à candidature réceptionné le 17 décembre 2020 par la Safer Pays de la Loire à Laval, concernant la vente de biens sur la commune de Niaffles, il s'est porté acquéreur pour la commune de Niaffles pour une partie de la parcelle cadastrée ZB n°4, pour une contenance d'un hectare.

Le but de la commune de Niaffles est d'acheter du foncier pour pouvoir le rétrocéder lors de la création d'une voie douce en Niaffles et Craon, le long de la RD111. Projet déjà inscrit au plan départemental routier de 2021 à 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- prend acte de notre candidature pour cette acquisition foncière,
- autorise Mr le Maire à signer toutes les démarches concernant cette affaire,

6) Lotissement de la Goupillère : demande de modification du règlement et du cahier des charges de ce lotissement - D2021-005

Mr le maire informe l'assemblée, que le règlement actuel et le cahier des charges du Lotissement de la Goupillère approuvés le 22 mai 2012, nécessitent une modification, afin de réviser les contraintes en matière d'urbanisme.

La modification du règlement envisagée concerne l'article 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- demande la révision du règlement du lotissement de la Goupillère afin de revoir l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.
- sollicite l'attache des services compétents, pour étudier notre demande.

7) Zone humide : Plan du reméandrage du ruisseau de la Lande

Suite à la rencontre sur site le 20 janvier dernier avec Syndicat de bassin de l'Oudon, ce dernier nous a adressé le nouveau plan simplifié des aménagements que le Syndicat de bassin de l'Oudon pourrait réaliser sur le ruisseau de la Lande.

Le conseil municipal souhaite revoir la proposition d'aménagement avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon.

8) Travaux salle des fêtes : devis VMC

Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un nouveau devis de Sarl Alain Guillet concernant l'installation de la VMC à la salle des fetes.

Ce devis porte sur la fourniture :

-d'un groupe VMC ECO 2100 M3H pour la salle avec modification et sonde CO2 pour un montant ht de 2706.00 €

-d'un groupe VMC ECO Line 3 pour sanitaire et cuisine avec modification pour un montant ht de 795.00 €

-main d'œuvre ht 740.00 € et une moins-value devis existant de 985.00 € ht.

Montant total ht du devis : 3256.00 €, soit 3907.20€ ttc.

Le conseil municipal souhaite des informations complémentaires concernant cette affaire avant de délibérer.

9) Informations diverses

a) Demande d'ouverture de champs: réception d'une demande d'ouverture de champs sur la VC 4, à l'angle de la RD228 par Mr Sery et Mme Sorin. Demande transmise au service voirie de la CCPC.

Vu le projet, l'assemblée refuse l'emplacement désigné, car trop dangereux.

b) Visite de la voie douce à Saint George le Flécharde : 13 février 2021

c) Prochaine réunion du conseil municipal: jeudi 25 mars 2021 à 18 h 30.